

# **CHESEAUX-SUR-LAUSANNE**

**CONSEIL COMMUNAL** 

**COMMISSION DE GESTION** 

**RAPPORT 2023** 

Int	roduct	tion	3	
	Composition de la Commission de Gestion		3	
	Réunions de travail de la Commission de Gestion		3	
	Cahier des charges de la Commission de Gestion		3	
	Glossaire des principaux acronymes		5	
1.	Affaires régionales : comptes et rapports		6	
	1.1.	Rapport de la Chamberonne	6	
2.	Suite	es données aux préavis et questions du CC	8	
	2.1.	Questions sur les Préavis	8	
	2.2.	Questions relatives aux PV du Conseil communal	11	
	2.3.	Autres sujets	12	
	2.4.	Questions relatives au rapport de gestion 2023 de la Municipalité	13	
3.	Suite	es données aux vœux du rapport de la CG 2022	14	
4.	Visit	te des bâtiments communaux	15	
5.	Exar	men des registres et rapports	23	
	5.1.	Rapport sur la vidéosurveillance	23	
6.	Pers	sonnel communal	24	
7.	Entr	etiens d'évaluation du personnel	24	
8.	Rém	Rémunération et charge de travail des élus municipaux25		
۵	Con	clucion	20	

# Introduction

## Composition de la Commission de Gestion

La Commission de Gestion du Conseil Communal de Cheseaux-sur-Lausanne est actuellement composée des membres suivants :

Mélanie Treur Présidente

Christophe Briguet Membre

Simon Kassimidis Membre

Thierry Auberson Membre

Naïcha Kähr Rapportrice

#### Réunions de travail de la Commission de Gestion

La Commission de Gestion s'est réunie une première fois le 26 octobre 2023 en présence du Président du Conseil Communal.

Elle s'est ensuite réunie à 10 reprises pour des séances plénières jusqu'en juin 2024. Elle a également consacré plusieurs heures pour des visites ou des rencontres avec des membres de la Municipalité, parfois en sous-commission en fonction des besoins.

## Cahier des charges de la Commission de Gestion

Aux termes de l'article 75 du Règlement du Conseil Communal de Cheseaux-sur-Lausanne, le cahier des charges de la Commission de Gestion est le suivant :

La Commission de Gestion est compétente pour procéder à l'examen, pour l'année écoulée, de la gestion de la Commune.

Elle a notamment pour mission, cas échéant par sondages, de :

- Prendre connaissance des comptes et du rapport de gestion des ententes intercommunales, associations de Communes, sociétés, associations et fondations auxquelles la Commune est intéressée, la Commission de Gestion pouvant faire appel à la commission des affaires régionales et intercommunales pour cette tâche;
- 2) S'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente ;
- 3) Vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission ;
- 4) Inspecter les domaines publics et privés de la Commune ainsi que les services communaux ;

- 5) Examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la Municipalité, (sous réserve des dispositions des lois cantonales et fédérales);
- 6) Prendre connaissance de l'effectif du personnel communal et du tableau des traitements, des cahiers des charges ;
- 7) Vérifier que les entretiens d'évaluation du personnel communal ont été effectués conformément au Statut du personnel ;
- 8) Établir un rapport traitant du résultat de ses inspections et de la gestion municipale ; ce rapport tend à donner décharge à la Municipalité.

La Commission de Gestion peut requérir l'avis de la commission des finances sur tout sujet financier ou poste particulier des comptes communaux.

La Commission de Gestion et celle des finances tiennent, si besoin est, une ou plusieurs séances Communes.

Pour cet exercice 2023, la Commission de Gestion a également décidé de continuer son analyse sur le temps de travail des membres de la Municipalité.

L'examen des comptes est réalisé par la COFIN qui est compétente pour rapporter directement au Conseil Communal.

## Glossaire des principaux acronymes

**AJENOL**: Accueil de Jour des Enfants du Nord-Ouest Lausannois

**ASP**: Assistant de Sécurité Publique

**CC**: Conseil Communal

**CG**: Commission de Gestion

**COFIN**: Commission des finances

**DGE** Direction Générale de l'Environnement

**DLV**: Collège de Derrière-la-Ville

**EC/EU** Eaux Claires / Eaux Usées (en parlant des collecteurs)

LDC (ou DLV6) Collège Loys de Cheseaux

**ETP**: Équivalent temps plein

**LEB**: Lausanne-Echallens-Bercher

MUN: Municipalité

**PPA**: Plan partiel d'affectation

en bleu : Réponses de la Municipalité

en vert : Questions complémentaires posées par la Commission de Gestion

en rouge : Remarques de la Commission de Gestion

Afin de faciliter la lecture du présent rapport, nous avons employé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

# 1. Affaires régionales : comptes et rapports

Article 75, chiffre 1)

« Prendre connaissance des comptes et du rapport de gestion des ententes intercommunales, associations de Communes, sociétés, associations et fondations auxquelles la Commune est intéressée, la Commission de Gestion pouvant faire appel à la commission des affaires régionales et intercommunales pour cette tâche. »

# 1.1. Rapport de la Chamberonne

Le 13 mars 2024, un membre de la CG de Cheseaux a participé, avec les représentants des Communes de Boussens, Sullens et Bournens à l'examen des comptes 2023 de l'établissement scolaire de la Chamberonne.

Lors de cette séance, Mme Marie-Christine Pitton représentante du bureau de référence, Mme Radica Schmidt, directrice, M. Christian Franco boursier de Cheseaux et M. Dangubic adjoint administratif à Cheseaux, ont présenté les comptes et répondu aux questions posées.

Les comptes 2023 ont été comparés au budget 2023 et aux comptes 2022. Pour ce qui est du budget 2023, le total de charges de CHF 3'399'516.- est inférieur de CHF 157'083.- (-4.6%).

Par rapport aux comptes précédents, les coûts de fonctionnement de l'établissement scolaire de la Chamberonne sont passés de CHF 2'945'183.- en 2022 à CHF 3'399'516.- en 2023, soit CHF 454'336.- de charges supplémentaires (+15.4%).

L'écart aux comptes de CHF 454'336.- s'explique principalement par les charges du nouveau bâtiment LDC à Cheseaux (classes primaires) comptabilisées sur une année complète, la tenue de tous les camps scolaires (été et hiver), ainsi que par l'augmentation des frais liés au personnel auxiliaire.

Concernant le primaire, nous constatons une augmentation de 21 élèves en 2023, le coût moyen passant de CHF 2'849.- en 2022 à CHF 3'401.- en 2023, soit une augmentation de 16.2%. Pour le secondaire, nous constatons une diminution de 15 élèves en 2023, cependant le coût moyen par élève a lui augmenté de 7.8% par rapport à 2022, passant de CHF 4'316.- à CHF 4'682.-.

La part afférente à Cheseaux pour ce qui concerne le primaire passe de CHF 1'123'822.- en 2022 à CHF 1'364'009.- en 2023, soit une augmentation de 21.3%. Pour ce qui concerne le secondaire, la part de notre commune passe de CHF 701'132.- en 2022 à CHF 721'836.- en 2023, soit une augmentation de 2.9%.

Le coût global pour notre Commune est passé de CHF 1'824'594.- en 2022 à CHF 2'085'845.- en 2023, représentant une augmentation de 14.3%.

Finalement, les conclusions de la commission de gestion de l'établissement scolaire de la Chamberonne sont les suivantes :

- Nous avons constaté que le budget a été globalement bien respecté.
- Les comptes 2023 présentent des charges globales en forte hausse, dû principalement à :
  - L'utilisation sur une année complète du nouveau bâtiment scolaire LDC à Cheseaux.
  - o Tous les camps scolaires, été et hiver, ont eu lieu.
  - o l'augmentation des frais liés au personnel auxiliaire
- En 2023, les coûts moyens par élèves ont été inférieurs au budget 2023 pour le primaire et le secondaire.

# 2. Suites données aux préavis et questions du CC

Article 75, chiffre 2)

« S'assurer de l'exécution des décisions prises en cours de l'année précédente »

Pour réaliser sa mission, la CG a adressé un premier lot de questions à la MUN par courriel du 4 février 2024. La MUN y a répondu par écrit le 15 mars.

#### 2.1. Questions sur les Préavis

Préavis 24/2018 « Règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable »

CG: Pour 2023, est-ce que le fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable est suffisamment dimensionné pour répondre à toutes les demandes ?

MUN: Non, c'est pourquoi un préavis sera présenté au conseil communal en mars 2024 pour modifier le règlement afin d'avoir d'autres moyens que la taxe sur l'électricité pour alimenter ce fonds.

**Remarque de la CG**: Lors du CC du 12 mars 2024 Le préavis 24/2024 « Modification du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable » a été accepté à l'unanimité.

Préavis 29/2018 « Demande de crédit pour l'assainissement et le renouvellement de l'éclairage public de la Commune »

CG: Afin de pouvoir se rendre compte de l'économie réelle d'énergie réalisée entre 2020 et 2023, pouvez-vous nous indiquer, par année, la consommation en kWh de l'éclairage public de la Commune ?

MUN: Il est à noter que tous les relevés de compteurs n'ont pas pu être effectués en mars, avril et mai 2020 en raison du Covid. La consommation a été reportée en 2021. Des changements ont également été apportés par la Romande Energie dans les périodes de relevés des compteurs. De fait, les comparaisons sont difficiles. Toutefois, il est constaté une baisse des consommations d'environ 20%.

2019: 171'157 kWh

2020 : 129'101 kWh

2021 : 141'323 kWh

2022: 130'169 kWh

2023 : les données ne sont pas connues à ce jour.

# Préavis 45/2020 « Demande de crédit pour les nouveaux aménagements routiers de la rue du Pâquis »

CG: Le budget a-t-il été respecté?

MUN: Non, comme annoncé au conseil communal du 12 mars 2024, le préavis de 938'000.00

frs a été légèrement dépassé de 2'406.25 frs pour atteindre un montant de 940'406.25

frs.

Préavis 49/2020 « Demande de crédit de construction pour un nouveau bâtiment scolaire au chemin de Derrière-la-Ville – DLV6 »

CG: Le budget a-t-il été respecté?

MUN: Oui, le budget est respecté.

CG: Les finitions ont-elles toutes pu être réalisées?

MUN: Oui.

Préavis 52/2020 « Demande de crédit pour le complément de réfection du refuge forestier communal de Plamont »

CG: Les derniers travaux pour l'accès aux WC ont-ils été effectués? Donnent-ils

satisfaction?

*MUN*: Oui, cet aménagement est maintenant terminé à satisfaction.

Préavis 53/2020 « Demande de crédit pour la restauration du Temple de Cheseaux »

CG: Le budget a-t-il été respecté?

MUN: Compte tenu du résultat de l'expertise mentionnée ci-après, un préavis de

dépassement doit être présenté au conseil communal en 2024.

CG : L'expertise pour le couvert de la fontaine a-t-elle été réalisée ?

MUN: Oui, La municipalité a demandé deux expertises et leur conclusion est qu'il faut

changer la poutre porteuse du côté de la pharmacie.

Remarque de la CG: Lors du CC du 7 mai 2024 Le préavis 29/2024 « Demande de crédit complémentaire relatif au préavis 53/2020 pour la réfection du temple de Cheseaux » a été accepté à l'unanimité.

# Préavis 08/2022 « Demande de crédit pour les aménagements de mobilité relatifs au PPA Le Pâquis »

CG: Les travaux sont-ils terminés?

MUN: Oui

CG: Le budget a-t-il été respecté?

MUN: Oui

CG: Comme annoncé dans le préavis, une participation a-t-elle été demandée aux

différents propriétaires ? Pour quel montant ?

MUN: Nous devons encore réaliser le décompte final des travaux pour percevoir les

participations aux frais par les propriétaires du PPA.

Préavis 14/2023 « Demande de crédit pour le remplacement des collecteurs communaux EC/EU entre le chemin Derrière-la-Ville et le chemin de la Plantaz ».

CG: Les travaux se déroulent-ils selon la planification?

MUN: Oui

Préavis 18/2023 « Travaux d'urgence – Demande de crédit destiné au remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin de la Plantaz et remise en état des aménagements extérieurs aux abords du collège. »

CG: Les travaux sont-ils terminés?

MUN: Oui, sauf l'enrobé sur la place de dépose du bus scolaire et la cour d'école qui sera

posé en été 2024.

CG: Le budget a-t-il été respecté?

MUN: Oui

CG: Comme annoncé dans le préavis, l'amortissement de cet investissement a-t-il été ou

va-t-il être effectué par un prélèvement au fonds affecté?

MUN: Oui

#### 2.2. Questions relatives aux PV du Conseil communal

CG: Lors du CC du 15 mars 2022, M. Sylvain Viredaz a interpellé la MUN concernant l'amélioration du bilan énergétique de la Commune. Dans sa réponse à la CG dans le rapport 2022, la Municipalité envisageait qu'un appel d'offre puisse être finalisé avant les vacances d'été 2023. Qu'en est-il ?

MUN: La municipalité a mis en route un plan énergie et climat communal (PECC). Les premières analyses sont en cours. La municipalité est accompagnée par un bureau spécialisé dans ce domaine.

CG: Lors du CC du 21 juin 2022, Mme Evi Kassimidis signalait que les camions de livraisons de la Poste arrivent vers 5h30 du matin. Dans sa réponse à la CG dans le rapport 2022, la MUN prévoyait de reconvoquer une séance avec la Poste. Cette séance a-t-elle eu lieu ?

MUN: Non, le 29 juin 2023 nous avons réécrit un courrier à la poste les informant des plaintes récurrentes de nos citoyens concernant les nuisances sonores de leurs activités en leur demandant de faire le nécessaire au plus vite pour y remédier. Le 25 septembre 2023 ne voyant pas d'amélioration significative, nous avons sollicité un entretien avec la poste qui a décliné notre invitation argumentant qu'ils sont toujours en recherche de locaux pour déplacer leur centre de tri. Sur ce fait, nous avons demandé à la DGE de faire une étude du bruit pour savoir dans quelle mesure ils respectent le cadre légal. A ce jour le résultat n'est pas encore connu.

CG Lors du CC du 14 mars 2023, Mme Liliane Annen a annoncé que, à la suite de la correction du PH de l'eau, un effet positif a été observé sur le problème d'eau colorée pour notre village. Cette solution a-t-elle mis définitivement un terme aux désagréments observés ?

MUN: La correction du PH a résolu le problème. Selon le service de l'eau de Lausanne, ce correctif a été bénéfique dans toutes les communes concernées. Du côté de Cheseaux, nous n'avons plus eu de remarques ou plaintes à ce sujet.

CG Lors du CC du 9 mai 2023, M. Walter Lanz demandait s'il était possible d'installer des rideaux pour pouvoir obscurcir la salle du Foyer de la maison de Commune. Cette idée a-t-elle été étudiée par la MUN ?

MUN: Les rideaux ont été installés en décembre 2023.

CG Lors du CC du 9 mai 2023, M. Walter Lanz demandait s'il est possible de rendre plus accueillante la place de pique-nique se trouvant à la sortie de secours du tunnel de contournement. La MUN a-t-elle pris des dispositions ?

MUN: Non, pour l'instant la place n'a pas été modifiée. Selon notre service de voirie, cette zone subit régulièrement des déprédations. Un banc et un arbre seront toutefois rajoutés juste à côté au chemin de Derrière-le-Château.

CG Lors du CC du 10 octobre 2023, Mme Viviane Jomini a interpellé la MUN au sujet du marché et des difficultés rencontrées par les commerçants y participant. La MUN at-elle eu des entretiens avec ces derniers et si oui, qu'en est-il ?

MUN: La municipalité a rencontré tous les commerçants et a offert la gratuité des emplacements (sauf l'électricité) de septembre 2023 à juin 2024. De plus, la municipalité a demandé un article particulier sur le marché qui est paru dans le Crieur. Une nouvelle rencontre au printemps 2024 est prévue pour voir si la situation s'est améliorée car en automne 2023 les ventes étaient moins importantes qu'avant COVID.

# 2.3. Autres sujets

CG: Combien d'associations ont-elles sollicité le fonds annuel porté à CHF 7'000.- ? A quelle association/à quel projet et selon quels critères a-t-il été attribué ?

MUN : Le critère principal est que la contribution soit attribuée à un projet précis et non aux frais de fonctionnements de l'association.

Cheseaux-Gourcy : 2'000.- pour le projet de promotion de l'agro-écologie (+ 500.- de subvention annuelle)

Solidarit'Eau: 600.- pour améliorer l'accès à l'eau potable dans la commune de Nouakchott (Mauritanie), contribution basée sur la facture d'eau de la Commune. Plus de 40 communes participent.

Fedevaco: 2'000.- pour un projet de l'EPER (Création de petites entreprises et promotion économique à Gaza). Chaque année nous pouvons choisir un nouveau projet.

HelpUA: 500.- association qui apporte médicaments et fournitures en Ukraine, sur proposition de la commune du Mont-sur-Lausanne

Une demande a été refusée, car elle ne présentait pas de projet précis.

CG: Lors du CC du 27 juin 2023, la MUN annonçait une réponse au « Postulat Château » (déposé au CC du 21 juin 2022) pour le CC du 10 octobre. Qu'en est-il ?

MUN: Ce dossier a effectivement pris un retard conséquent d'une part par sa complexité et les difficultés à obtenir des réponses concrètes sur les possibilités de transformation internes. D'autre part, la vente de ce bien n'étant pas imminente nous avons, en fonction de nos ressources, priorisé d'autres dossiers plus urgents.

CG: En 2022, la MUN a contribué à la mise à disposition d'un vélo cargo à la population. Quelle est la fréquence d'utilisation de ce vélo (nombre de fois et durée)?

MUN: Le Carvélo a été loué 28 fois depuis sa mise à disposition en août 2022 jusqu'au 31 décembre 2023.

# 2.4. Questions relatives au rapport de gestion 2023 de la Municipalité

La CG a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport de gestion 2023 de la Municipalité (préavis 31/2024). La CG tient à relever l'excellente qualité de ce rapport qui contient de nombreuses informations très détaillées sur le fonctionnement de notre Commune. Nous tenons à remercier la MUN et l'administration pour cet excellent travail.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion 2023 de la MUN, la CG a encore requis, par courriel du 15 mai 2024 diverses précisions. La MUN y a donné suite le 27 mai :

CG: page 17 III - 2.2

La MUN indique ne pas valider la stratégie du canton. Quelles en seront les conséquences ?

MUN : Actuellement aucune, cela notifie juste que, en l'absence de certaines modifications et de clarifications concernant sa mise en œuvre, nous ne voulons pas engager notre accord concernant cette stratégie.

CG: page 17 III - 2.3

La MUN indique que des études doivent encore être réalisées pour la construction d'une place de jeux publique. Quelles sont les procédures prévues pour ce projet (préavis au conseil, enquête, avis des riverains, etc.) ?

MUN: Effectivement, nous devons définir la typologie de jeux pour cette place (public cible, taille...) en fonction de sa localisation. Ensuite, suivant l'ampleur du projet, nous déciderons si une mise à l'enquête est nécessaire tout comme un préavis.

CG: page 27 IV - 1.2.1

Depuis 2021, on constate une nette augmentation des amendes d'ordre. Quelles en sont les raisons principales ?

MUN : L'engagement d'une ressource supplémentaire à la sécurité publique explique en partie cette augmentation. La croissance de notre commune et son attractivité sont aussi des facteurs qui y contribuent.

#### Remarques de la CG

Page 45 VI - 1.1: Comme l'an dernier, la CG constate que les demandes d'accueil non satisfaites sont toujours trop importantes. Nous encourageons la MUN à suivre ce point attentivement.

# 3. Suites données aux vœux du rapport de la CG 2022

Article 75, chiffre 3)

Vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission ;

CG: Dans son rapport 2022 (point 11.3), la CG émettait plusieurs vœux à la MUN au sujet de la sécurité (formation des collaborateurs, badges nominatifs et publication et protection des données). De quelle manière la MUN a-t-elle pris ces commentaires en considération ?

MUN La gestion des badges est en cours de reprise par notre nouveau collaborateur responsable des bâtiments. La question de la sécurité informatique a été traitée dans le cadre de la certification Cybersafe et les collaborateurs sont régulièrement sensibilisés à la question de la sécurité informatique (charte) et physique (fermeture des locaux etc.). La problématique de la protection des données est prise en compte physiquement dans le cadre du réaménagement des bureaux de l'administration prévu cette année et les processus internes seront revus plus en profondeur avec l'engagement de notre futur secrétaire Municipal.



# 4. Visite des bâtiments communaux

Article 75, chiffre 4)

« Inspecter les domaines publics et privés de la Commune ainsi que les services communaux »

Afin de nous rendre compte de l'état de certains bâtiments communaux, nous avons demandé à la commune la liste de tous les bâtiments avec leurs dates de construction ainsi que les années de réfections/rénovations et le type de travaux effectués.

À la suite de ces réponses, nous avons demandé à pouvoir visiter les 3 bâtiments suivants : le bâtiment feu/voirie, le hangar (à côté du parking du Grand-Pré) et la ferme Emery au centre du village.

Les membres de la CG ont eu le plaisir d'effectuer ces visites le 26 mars 2024 accompagnés de notre Syndic M. Fleury, de notre Municipale des bâtiments communaux Mme Loeb, de notre chef du service technique M. Chistian Gillièron et de notre chef de la voirie M. Eric Bourqui que nous remercions tous pour leur disponibilité à cette occasion. Le texte ci-dessous reprend les informations récoltées suite aux questions posées par les membres de la CG lors de cette visite.

#### Bâtiment feu/voirie

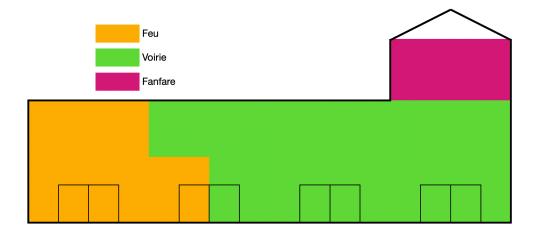


Date de construction: 1953

Année de rénovation : 1998 (transformation de l'arsenal en voirie, protection civile et feu)

Il s'agit de l'ancien arsenal qui a été rénové au complet et aménagé en trois parties pour la voirie, la protection civile et les pompiers en 1998. Par la suite, la protection civile a quitté les lieux et les locaux alors libérés ont été redistribués entre le service du feu et la voirie.

Les locaux sont chauffés à 16-17 degrés, sauf les bureaux qui ont un chauffage d'appoint en hiver et une climatisation en été.



Côté voirie (5 portes)

#### 1ère partie

Au rez, on trouve l'atelier mécanique équipé d'un lift et d'outils pour l'entretien des véhicules et machines principalement effectué par Monsieur Bourqui (petits services, entretiens). Il y a également les vestiaires, les WC et les douches ainsi que le local à outils pour le travail en extérieur et les petites machines. Une mezzanine a été construite en 2016 pour y installer les bureaux de la voirie ce qui permet d'avoir de la place pour un véhicule au-dessous.

A l'étage se trouvent les 2 salles pour la fanfare et une cafétéria fonctionnelle peu utilisée.

Dans l'entre-sol se trouve l'ancien local à munitions anti-feu qui sert au stockage des très vieilles archives du patrimoine.



#### 2ème partie

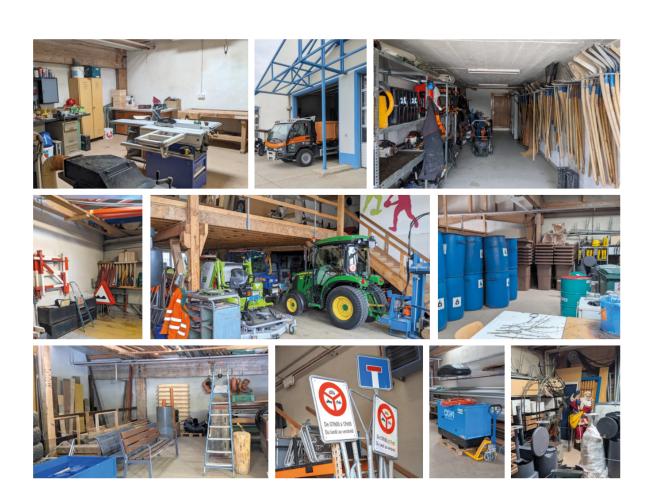
On y trouve une salle avec les carburants et produits spéciaux qui est ventilée en permanence. En plus des véhicules, il y a également une grande mezzanine contenant du mobilier urbain, du stock de bois, des panneaux routiers et une petite menuiserie. Pour monter le gros matériel, il faut utiliser l'élévateur qui se trouve à la déchetterie.

## <u>3ème partie</u>

Elle contient également des véhicules. Là aussi, une grande mezzanine est présente, avec tout le matériel pour les manifestations. On y trouve des chaises, des mats l'éclairage et la génératrice PRU (plan rationnement d'urgence) en cas de pénurie d'énergie, qui peut être déplacée.

Il est à souligner que la voirie utilise également d'autres lieux dans la Commune pour stocker des véhicules ou du matériel comme :

- le hangar de M. Bonzon (à côté de la déchetterie) pour stocker le matériel non utilisé durant les saisons été/hiver. La Commune paie une location à M. Bonzon pour ce hangar.
- le hangar du Grand-Pré et son garage juste à côté,
- la déchetterie pour certains véhicules.



## Côté feu (3 portes)

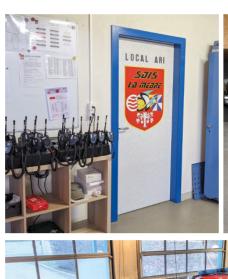


Le Commandant Luis Mendez nous fait la visite des lieux.

En bas, on trouve les véhicules d'intervention. Il y a également des vestiaires, des douches pour les pompiers et le bureau d'état-major avec la partie conférence/réunions pour 10-12 personnes.

Sur la mezzanine, on trouve encore quelques vestiaires et une cafétéria, utilisée également comme salle de formation.

A l'heure actuelle, les locaux ne sont pas en règle en ce qui concerne les sanitaires. Les normes actuelles demandent des WC et des douches séparés et en suffisance pour les hommes et les femmes. De plus, on remarque des infiltrations d'eau par endroits.











# Hangar Grand-Pré



Date de construction: 1900

Date des derniers travaux : 2021 (toiture et chéneaux entièrement réparés)

A l'époque, ce bâtiment servait de pressoir à pommes. Actuellement, il est utilisé par le club des Traine-Savates, la jeunesse et la voirie. Ce bâtiment n'est pas chauffé, mais il est étanche.



On y trouve, côté route de Lausanne :

- un garage avec le sel de déneigement pour les petits véhicules de la voirie,
- un plus grand local pour les Traine-Savates où est stocké leur matériel.

Côté EMS, dans la partie inférieure, on trouve :

- un local pour la société de jeunesse.
- un garage pour des remorques de la police et de la voirie.

Côté parking Grand-Pré la voirie entrepose :

- les tables avec les bancs pour les manifestations,
- le sel de déneigement pour les gros véhicules,
- le stock de pneus amenés à la déchetterie,
- une partie de l'ancien mobilier urbain.

Le garage juste à côté a été repris par la voirie au 1er janvier 2024 pour entreposer du matériel d'arrosage.

## **Ferme Emery**



Date de construction: 1890

C'est un bâtiment classé monument historique de niveau 4 qu'il est possible de démolir pour reconstruire, tout en maintenant les volumes. A l'époque, c'était une ferme d'agriculteur avec ses écuries. Le bâtiment n'est pas chauffé, mais il est étanche.

La partie habitation est vide et délabrée. De temps en temps, les pompiers viennent y effectuer des exercices pratiques. À la suite de l'incendie de la ferme Cottier, l'endroit a été sécurisé par des panneaux, afin d'éviter que des squatters ne s'y introduisent.

Les anciennes écuries sont utilisées par le club de spéléologie et la police.

Le club de spéléologie utilise la partie centrale des lieux avec un parcours d'entraînement construit dans la grange. Le grand volume de cet espace s'y prête. Ils ont également accès à un petit local de réunion à l'arrière de la ferme.

La voirie et la police entreposent également du matériel dans ce bâtiment.

#### Conclusion et remarques de la CG

#### **Bâtiment feu/Voirie**

Pour la voirie, bien que ce bâtiment réponde à une bonne partie des besoins et soit idéalement situé dans la Commune, il est désormais trop exigu compte-tenu de tout le matériel et du nombre d'employés communaux.

Concernant la partie feu, il faut savoir que le site de Romanel, qui fait partie du SDIS la Mèbre, fermera cet automne ce qui implique un transfert d'environ 15 personnes, un véhicule et du matériel sur le site de Cheseaux. Les bâtiments seront donc trop exigus à très brève échéance. De plus, l'état du bâtiment (sanitaires, étanchéité, normes ECA, etc.) demande d'importants travaux.

La CG constate, selon le plan d'investissement 2024-2028, qu'un crédit d'étude était prévu en 2024, pour un montant de 350'000 frs, et une réalisation planifiée en 2026 pour un montant de 6'650'000 frs. La CG estime que, compte-tenu des éléments ci-dessus, cette situation est préoccupante et encourage la MUN à entreprendre rapidement les démarches nécessaires.

#### Hangar

Ce bâtiment convient à tous les utilisateurs et peut continuer à être exploité en l'état.

#### **Ferme Emery**

La CG constate, selon le plan d'investissement 2024-2028, qu'un crédit d'étude était prévu en 2024, pour un montant de 400'000 frs, et une réalisation planifiée en 2025 pour un montant de 7'600'000 frs. Bien que l'état du bâtiment ne soit pas préoccupant, la CG estime que son emplacement pourrait en faire un lieu privilégié pour un futur projet.

La CG se réjouit que l'intention de la Commune soit de mettre en place un plan de gestion des bâtiments et de prendre en compte toute la problématique de l'efficience énergétique qui est au cœur de l'actualité avec la nouvelle loi sur l'énergie 2025.

# 5. Examen des registres et rapports

Article 75, chiffre 5)

« Examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la Municipalité, (sous réserve des dispositions des lois cantonales et fédérales).

# 5.1. Rapport sur la vidéosurveillance

Lors de sa séance du 26 mars 2024, la CG a pris connaissance du rapport 2023 établi par Antoine Simond – ASP, concernant la vidéosurveillance dans notre Commune.

Il ressort de ce rapport que les images de vidéosurveillance enregistrées ont été consultées à 16 reprises en 2023 (15 fois en 2022, 18 fois en 2021, 21 fois en 2020, 30 fois en 2019, 29 fois en 2018, 31 fois en 2017) qui se répartissent comme suit :

- 9 fois à la déchetterie, dont 8 pour des éliminations non conformes dans les bennes et une fois pour un accident de circulation, les recherches ont permis d'identifier, pour 8 cas, le ou les auteurs.
- 3 dans la zone du Marais du Billet, Maison de Commune. 1 fois suite à des déprédations (tags) sur la cabane de la place de jeux, auteurs identifiés. 1 fois suite à une élimination non conforme de déchets dans l'écopoint, auteur identifié. 1 fois pour des coloriages sur le parvis du bâtiment scolaire, pas d'identification pour ce cas.
- 1 fois à Derrière-la-Ville (DLV1) pour une vitre de porte cassée, auteur identifié.
- 3 à la gare, dont 2 fois suite à la demande de la police cantonale, pour une femme se faisant importuner et pour un vol par effraction au restaurant Le 7ème, recherches négatives. 1 fois pour dommages sur un véhicule stationné, fuite après accident, auteur identifié.

A noter qu'une fois par semaine une visualisation depuis le PC est effectuée afin de contrôler si toutes les caméras sont opérationnelles.

La société Olsy est intervenue à 2 reprises pour dépannages pour donner suite à des problèmes techniques sur le site de la gare du LEB et de DLV5.

# 6. Personnel communal

Article 75, chiffre 6)

Prendre connaissance de l'effectif du personnel communal et du tableau des traitements, des cahiers des charges ;

La CG a pris connaissance de l'effectif du personnel communal, du tableau des traitements ainsi que des cahiers des charges.

L'effectif du personnel au 31.12.2023 est de 28 collaborateurs pour 26.45 ETP (équivalent temps plein) avec les deux apprentis. Les auxiliaires qui sont payés à l'heure (soit les aides au réfectoire scolaire, les bibliothécaires et les devoirs surveillés) ne sont pas inclus dans ces chiffres.

La CG n'a pas de remarque sur le tableau des traitements.

Les cahiers des charges existent et sont en cours de révision (sur le fond et la forme) pour 2024 (grâce à l'arrivée de l'assistant du Greffe). Un nouveau cahier des charges sera élaboré pour le poste d'assistant du bureau technique.

Recommandation : la CG recommande d'ajouter sur les cahiers des charges la date de création (ou de révision) du document (version).

# 7. Entretiens d'évaluation du personnel

Article 75, chiffre 7)

Vérifier que les entretiens d'évaluation du personnel communal ont été effectués conformément au Statut du personnel :

Lors de sa séance du 26 mars 2024, la CG a pris connaissance des entretiens d'évaluation du personnel communal effectués dans le courant de l'année 2023.

Depuis 2022, les entretiens d'évaluation sont effectués chaque année (fin de l'année). Les nouveaux collaborateurs ont un entretien d'évaluation au terme de la période d'essai, à la fin de la 1ère année de service et à la fin de la 2ème année de service.

De manière générale, il ressort des rapports d'entretien que les collaborateurs sont satisfaits des conditions de travail et de rémunération.

La CG n'a pas d'autre commentaire ou remarque particulière à formuler au sujet des entretiens d'évaluation.

# 8. Rémunération et charge de travail des élus municipaux

#### Rémunération et charge de travail des élus municipaux

Le taux d'activité du Syndic et des membres de la Municipalité doit permettre d'assumer pleinement le mandat politique et la charge de travail qui en découle, tout en donnant la possibilité de garder le contact avec le milieu professionnel dont ils sont issus.

#### Éléments de cadrage (méthode)

Une analyse de la charge de travail sous la forme d'un interview permettant le recueil de données (tableau des heures effectuées) a été effectué avec chaque élu pour l'année 2023.

Deux techniques ont été utilisées :

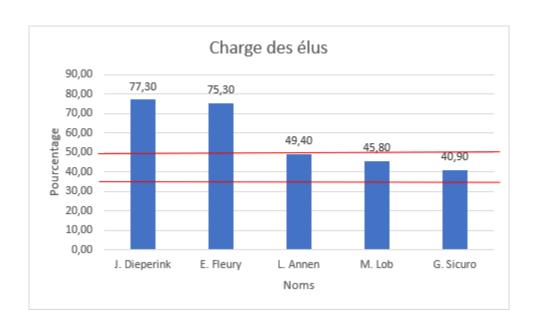
- Récolte de toutes les activités inscrites dans les agendas tous les jours de l'année 2023,
- Estimation hebdomadaire ou annuel du temps passé sur des activités génériques récurrentes (comme par ex : gestion du courrier papier, gestion des e-mails, téléphones, préparation des dossiers, discussions internes, gestion RH, etc.).

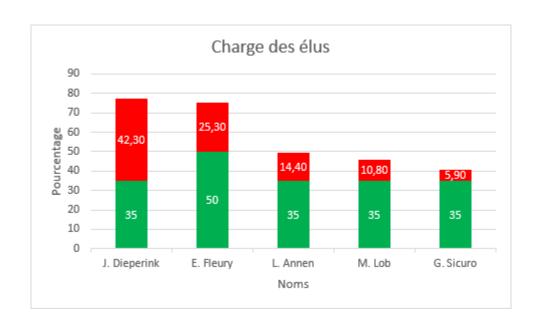
Le pourcentage est calculé sur une base de 41h30 de travail hebdomadaire sur 47 semaines/an (5 semaines de vacances).

#### Biais possibles (avertissement d'interprétation)

- Une partie de l'analyse est basée sur des estimations personnelles,
- Le temps de travail nécessaire à l'exécution d'une tâche peut varier en fonction :
  - o des compétences d'une personne en rapport avec le dicastère dirigé,
  - de sa capacité d'appréhension d'un sujet (vitesse de travail, faculté d'analyse, etc.),
  - o de la volonté de s'investir plus ou moins intensément dans une activité.

Le résultat final donne néanmoins une tendance générale.





#### Constatations

Pour tous les conseillers municipaux, la charge de travail est supérieure au % convenu.

Pour trois Municipales, la charge additionnelle est de 6 à 15 % supérieure au taux officiel (35%). S'agissant d'une position de cadre supérieur, cela semble acceptable.

Pour deux personnes, le dépassement est de 25 à 42 %. Cela donne matière à réflexion.

## Faits marquants explicatifs

- L'année 2023 a été marquée par de nombreux changements au niveau du personnel.
  En effet la modification de cahier des charges, l'élaboration des annonces, la recherche, l'évaluation des dossiers et les entretiens ont été très chronophages.
  L'arrivée de nouvelles personnes a pu induire une réorganisation ou répartition des tâches nécessaires.
- La rédaction de certains préavis a nécessité plusieurs heures de travail.
- En 2023, l'administration a fonctionné 6 mois sans secrétaire communal (Greffe). Ceci a considérablement alourdi la charge du Syndic.

#### Pour Mme Dieperink:

- Licenciement du responsable technique (février) a induit un transfert de charge sur M. Gillèron et Mme Dieperink.
- Mme Dieperink a assumé la responsabilité directe des concierges (responsabilité transférée en 2024).
- Elle assure la présidence de l'AJENOL.

#### **Recommandation principale**

#### Soutien administratif

Si les ressources financières le permettent, envisager de fournir un soutien administratif supplémentaire aux élus municipaux pour gérer certaines tâches administratives, libérant ainsi leur temps pour des responsabilités plus stratégiques. Il s'agit de mettre en place une organisation permettant de respecter les taux d'activités des élus.

#### A noter

En 2024, la Municipalité a pris de nombreuses actions pour améliorer la situation, comme par exemple :

- Engagement de plusieurs collaborateurs (Greffe et autres),
- Transfert de la responsabilité des concierges sur un collaborateur communal,
- Modification de l'organisation et des processus.

#### Pistes d'améliorations complémentaires

- 1. **Délégation des tâches :** Identifier les tâches qui peuvent l'être.
- 2. **Priorisation des tâches :** Classer les tâches en fonction de leur importance et de leur urgence. Se concentrer d'abord sur les questions cruciales et déterminer celles qui peuvent être traitées à plus long terme. Répartir ou abandonner les tâches non essentielles (diverses représentations au sein de comités, associations, etc.).
- 3. **Automatisation des processus :** Utiliser la technologie pour automatiser les processus administratifs lorsque c'est possible. Cela peut inclure la gestion des courriels, la planification des réunions.
- 4. **Formation continue :** S'assurer que les élus municipaux sont bien formés et au fait des meilleures pratiques en matière de gouvernance locale. Une formation adéquate peut améliorer l'efficacité dans la prise de décisions et la gestion des affaires municipales.
- 5. **Utilisation d'outils de collaboration :** Adopter des outils de collaboration en ligne pour faciliter la communication entre les membres du Conseil Municipal. Les plateformes numériques peuvent simplifier la coordination des efforts et la gestion des documents.
- 6. **Réduction du nombre de réunions :** Évaluer la fréquence des réunions et veiller à ce qu'elles soient vraiment nécessaires. Les réunions trop fréquentes peuvent entraîner une perte de temps. Opter pour des réunions plus courtes et ciblées.
- 7. Évaluation régulière des processus : Faire régulièrement le point sur les processus en place. Identifier les inefficacités et rechercher des moyens d'optimiser les opérations municipales.
- 8. Étudier la charge par dicastère théorique (indépendamment des personnes) afin d'en tenir compte pour la répartition prochaine lors de la mise en place de la nouvelle législature.

En mettant en œuvre ces recommandations, les élus municipaux pourraient améliorer leur efficacité tout en réduisant la charge de travail liée à la gestion des affaires municipales.

#### Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des municipaux pour leur collaboration et pour le temps consacré à cette étude.

# 9. Conclusion

La Commission de Gestion tient à remercier la Municipalité et les collaborateurs de l'administration communale pour leur disponibilité et leur collaboration. Le présent rapport est limité aux domaines pour lesquels la Commission de Gestion a exercé son contrôle.

La Commission de Gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs :

- de donner décharge avec remerciements à la Municipalité pour la gestion 2023
- de donner décharge de son mandat à la Commission de Gestion

Cheseaux-sur-Lausanne, le 4 juin 2024

La Commission de Gestion:

Mélanie Treur Présidente

Simon Kassimidis Membre

Christophe Briguet Membre

C. Brighet

Thierry Auberson

Naïcha Kähr

Rapportrice

Membre